

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

19 – 05 mars 2018

***19. Convention de groupement de commandes : papiers photocopieurs***

Rapporteur : Madame HEMERY.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

**VU** le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

**VU** le rapport de Monsieur Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur :

- L'adhésion de la mairie au groupement de commande
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale
- Le choix d'adhérer pour l'achat de papier photocopieur

**CONSIDERANT** que le Centre Communal d'Action Sociale a proposé le projet de convention lors de son conseil d'administration du 19 février 2019 et a validé les principes suivants :

- L'adhésion du CCAS au groupement de commande
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec la mairie
- Le choix d'adhérer pour l'achat de papier photocopieur
- L'autorisation à Madame Maryse BAULU, vice-présidente de signer la convention et à en assurer l'exécution

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion de la mairie au groupement de commandes,

**APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

**CHOISIT** d'adhérer pour l'achat de papier photocopieur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution.

Pour copie conforme

Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET